

L'emploi progresse fortement au 2^e trimestre en Ile de-France.

Au 2^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,7 % sur un trimestre. Cette hausse intervient malgré un contexte économique adverse : l'inflation s'installe, obligeant les banques centrales à augmenter leurs taux directeurs. L'emploi est en forte hausse sur un an (+ 3,0 %) et la région atteint ainsi un nombre de salariés record. Cette progression de l'emploi est à mettre au crédit de la restauration et des activités récréatives mais également des moteurs traditionnels de l'Île-de-France : les activités informatiques et les activités de conseil.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

0,7 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France.

142 700 emplois

créés sur un an dans la région.

Un trimestre favorable à l'emploi

Plus de 34 500 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,7 % par rapport au trimestre précédent). La diminution des contraintes sanitaires tout au long du trimestre a permis à de nombreux secteurs d'achever leur rattrapage. En conséquence, l'emploi francilien signe un sixième trimestre consécutif de rebond et atteint un nouveau niveau d'emplois record. De plus, comme au trimestre précédent, la croissance trimestrielle de l'emploi est supérieure à celle obtenue au niveau national (+ 0,4 %). La reprise de plusieurs activités importantes de l'économie francilienne comme les événements professionnels et culturels de grande ampleur, ainsi que le retour des touristes étrangers ont permis ce dynamisme.

La construction (- 0,3 %) et l'intérim (- 0,2 %) perdent des emplois ce trimestre alors que l'industrie reste stable. La hausse est en revanche très importante dans le tertiaire hors-intérim (+ 0,9 %).

À noter que les créations d'emplois du 1^{er} trimestre ont été révisées à la hausse, soit + 31 200 emplois contre + 21 700 en données provisoires.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)

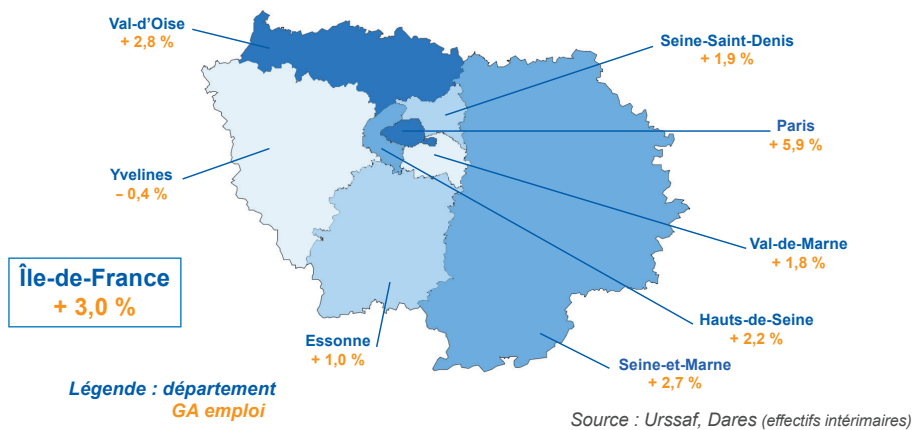


TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2 ^e T 2022	4 ^e T 2021	1 ^{er} T 2021	2 ^e T 2022	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	54 692	+ 2,1 %	+ 3,4 %	+ 1,4 %	+ 12,2 %
	Emploi (en milliers) ^L	4 885	+ 0,4 %	+ 0,6 %	+ 0,7 %	+ 3,0 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	3 750	+ 1,1 %	+ 2,8 %	+ 0,8 %	+ 8,5 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	165 269	+ 1,6 %	+ 2,2 %	+ 1,5 %	+ 10,8 %
	Emploi (en milliers) ^L	19 144	+ 0,7 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 2,4 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	2 885	+ 0,6 %	+ 1,5 %	+ 1,2 %	+ 7,2 %

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN et les désaisonnalisations sont opérées sur des séries mensuelles et non plus trimestrielles (cf. www.urssaf.org / Observatoire économique / Acooss Stat / n° 348).



Une année de rattrapage pour l'emploi privé francilien

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 3,0 % sur un an, soit 142 700 emplois supplémentaires. En incluant les apprentis, l'évolution de l'emploi est de 3,5 %. La restauration

atteint un niveau record d'emplois tandis que les activités informatiques et les activités de conseil continuent de croître. Cette importante hausse francilienne sur un an est supérieure à celle de l'emploi national (+ 2,4 %). Bien que plus impactée par la crise sanitaire que les autres régions, l'Île-de-France retrouve ainsi l'ensemble des moteurs de sa croissance.

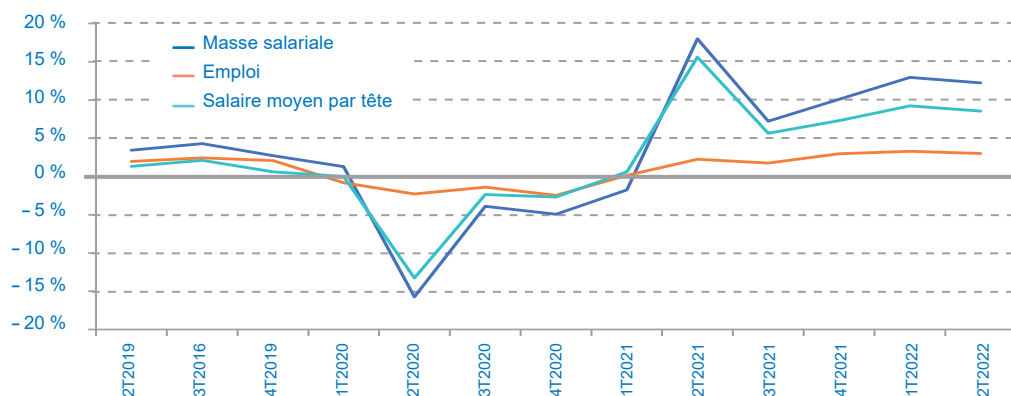
TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2 ^e T 2022	2 ^e T 2022	2 ^e T 2021	2 ^e T 2020	2 ^e T 2019
BZ	Industries extractives	2,4	+ 1,0 %	- 1,1 %	+ 2,2 %	+ 4,0 %
CA	Industries agro-alimentaires	54,5	+ 2,9 %	+ 4,6 %	- 0,8 %	+ 3,8 %
CB	Habillement, textile et cuir	16,4	+ 5,6 %	- 7,0 %	- 3,1 %	+ 1,3 %
CC	Bois et papier	12,0	- 2,6 %	- 6,1 %	- 3,5 %	- 4,6 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 3,9 %	- 2,0 %	- 5,7 %	- 4,8 %
CE	Industrie chimique	26,5	+ 2,8 %	- 1,5 %	- 1,0 %	+ 2,6 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,5	+ 4,7 %	+ 1,2 %	- 0,7 %	- 0,6 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,4	- 2,8 %	- 3,7 %	- 2,1 %	- 0,8 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,3	- 1,5 %	- 3,9 %	- 3,4 %	- 1,2 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	35,4	+ 0,0 %	- 0,3 %	+ 0,5 %	+ 1,0 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,5	- 1,7 %	- 3,3 %	- 2,5 %	- 3,5 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,8	- 1,0 %	- 4,4 %	- 2,0 %	+ 0,7 %
CL	Fabrication de matériels de transport	63,5	- 3,8 %	- 3,8 %	- 2,2 %	- 0,7 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	42,2	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 1,6 %	+ 1,1 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	40,9	+ 0,2 %	- 0,6 %	- 0,5 %	+ 0,4 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,8	- 0,7 %	+ 2,1 %	- 0,1 %	+ 1,0 %
FZ	Construction	342,4	+ 0,2 %	+ 4,4 %	+ 3,5 %	+ 5,9 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	703,7	+ 1,5 %	+ 0,5 %	- 1,7 %	+ 0,9 %
HZ	Transports et entreposage	375,7	+ 0,8 %	+ 1,0 %	- 1,4 %	+ 1,2 %
IZ	Hébergement et restauration	336,9	+ 8,2 %	+ 2,0 %	- 6,3 %	+ 2,5 %
JA	Édition et Audiovisuel	145,5	+ 3,6 %	+ 6,2 %	- 1,0 %	+ 2,0 %
JB	Télécommunications	54,7	- 4,7 %	+ 1,5 %	+ 0,2 %	- 0,4 %
JC	Activités informatiques	262,7	+ 7,8 %	+ 1,9 %	+ 1,2 %	+ 5,2 %
KZ	Activités financières et d'assurance	306,6	+ 1,1 %	- 0,1 %	- 1,1 %	+ 0,6 %
LZ	Activités immobilières	78,5	- 1,6 %	- 0,7 %	- 1,5 %	- 0,1 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	438,3	+ 4,7 %	+ 0,8 %	+ 1,2 %	+ 4,3 %
MB	Recherche et développement	43,3	+ 2,3 %	+ 1,5 %	+ 1,0 %	+ 2,4 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	90,9	+ 2,0 %	+ 0,3 %	- 3,9 %	+ 2,1 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	616,8	+ 6,5 %	+ 6,4 %	- 9,7 %	+ 2,5 %
OZ	Administration publique	42,3	- 3,7 %	+ 2,1 %	- 2,5 %	- 1,9 %
PZ	Enseignement	94,1	+ 4,2 %	+ 7,9 %	- 5,0 %	- 0,4 %
QA	Activités pour la santé humaine	115,9	+ 0,7 %	+ 7,1 %	+ 1,0 %	+ 0,5 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	210,8	+ 2,9 %	+ 3,3 %	- 0,1 %	+ 1,5 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	94,2	+ 9,9 %	+ 5,2 %	- 9,5 %	- 0,7 %
SZ	Autres activités de services	127,2	+ 1,9 %	+ 3,0 %	- 3,6 %	+ 0,4 %
	Industrie	404,4	- 0,0 %	- 1,2 %	- 1,1 %	+ 0,5 %
	Construction	342,4	+ 0,2 %	+ 4,4 %	+ 3,5 %	+ 5,9 %
	Tertiaire	4 137,9	+ 3,4 %	+ 1,7 %	- 1,8 %	+ 1,8 %
	dont Tertiaire hors intérim	4 010,5	+ 3,6 %	+ 2,4 %	- 2,9 %	+ 1,8 %
	Intérim	127,4	+ 7,2 %	+ 31,0 %	- 32,6 %	+ 3,4 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 : Masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Une masse salariale dynamique

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 1,4 % en glissement trimestriel. La hausse de l'emploi durant le trimestre, associée à une diminution du recours au chômage partiel, exerce une influence positive sur la masse salariale francilienne. En effet, au 2^e trimestre 2022, plus de 178 millions d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés. Ce montant représente 0,3 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés au 2^e trimestre 2022 (contre 0,6 % au 1^{er} trimestre 2022 et 0,7 % au 4^e trimestre 2021). Le secteur de l'industrie des plastiques est devenu celui qui a le plus recours à ce dispositif avec un taux de 1,9 %, devant les transports (1,3 %) et la fabrication de matériels de transport (1,5 %). Malgré les fortes baisses constatées ces quatre derniers trimestres, le chômage partiel affiche néanmoins des niveaux trois fois plus importants qu'avant crise.

Sur un an, la masse salariale cumulée hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat progresse de 10,6 % (+ 12,2 % pour le seul 2^e trimestre), soit une expansion un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 9,6 %). Ces chiffres sont respectivement de 10,7 % et 9,7 % pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Le recours au chômage partiel continue de biaiser le suivi du SMPT (salaire moyen par tête) pour les trimestres de crise.

Le tertiaire crée de l'emploi

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,9 %). La levée de la quasi-totalité des restrictions sanitaires a permis à ce grand secteur d'achever son rattrapage. Il progresse de 3,4 % sur un an, soit 133 000 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes. Certains secteurs ont juste repris leur niveau d'avant crise sanitaire tandis que d'autres ont poursuivi leur croissance (Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 1,5 % sur un an grâce à une hausse de 0,3 % observée ce trimestre et rattrape son niveau d'avant crise durant ces trois mois. Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 7,4 % sur un an) grâce à une hausse trimestrielle de 2,2 %.

L'hébergement redémarre avec une hausse ce trimestre de 4,2 % qui lui permet d'afficher une progression annuelle de 12,1 %. Le retour des flux touristes internationaux permet au secteur de réembaucher bien que leurs niveaux soient encore inférieurs à 2019. Les emplois des arts, spectacles et activités récréatives affichent une hausse de 9,9 % sur un an et sont revenus à leur niveau d'avant crise. Enfin, les activités informatiques (+ 7,8 % sur un an) et les activités de conseil (+ 4,7 %) poursuivent leur progression.

L'intérim se rétracte ce trimestre (- 0,2 %) pour le deuxième trimestre consécutif. Dans un contexte sanitaire, géopolitique et économique encore incertain ce trimestre, le recours aux missions d'intérim demeure néanmoins assez élevé avec 127 400 intérimaires. La hausse annuelle de l'emploi est de 7,2 % sur ce secteur, très éloignée du point bas atteint lors du premier confinement. Il n'accuse plus qu'un déficit de 6 000 emplois par rapport à la situation d'avant crise.

La construction cale

L'emploi dans la construction affiche une hausse de 0,2 % sur un an, mais après une hausse de 0,3 % le trimestre précédent, l'emploi se replie de 0,3 % ce trimestre. L'emploi dans la construction semble atteindre un plateau depuis un an après avoir progressé trimestre après trimestre pendant plus de quatre ans. Le secteur évolue cependant à un niveau important avec plus de 342 000 salariés. En cinq ans, 55 000 emplois ont été créés dans le secteur.

TABLEAU 3 : Emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	2 ^e T 2022	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 531	4 183
77 - Seine-et-Marne	384	2 687
78 - Yvelines	404	3 461
91 - Essonne	363	3 135
92 - Hauts-de-Seine	959	4 738
93 - Seine-St-Denis	525	3 146
94 - Val-de-Marne	407	3 189
95 - Val-d'Oise	311	2 752
National	19 144	2 885

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



L'emploi industriel fait du surplace

L'industrie reste stable ce trimestre. Le secteur fait du surplace depuis cinq trimestres. Il demeure en conséquence sur un point bas record et pourrait descendre en dessous de la barre des 400 000 emplois d'ici quelques trimestres sans un nouveau moteur. La moitié des secteurs affichent une baisse annuelle de leurs effectifs et particulièrement la fabrication de matériels de transport qui se contracte de 3,8 %. Le secteur est toujours contraint à des baisses de production du fait de pénuries de puces électroniques. L'industrie des plastiques (- 2,8 %) affiche également un nouveau repli tout comme la branche bois et papier (- 2,6 %). À l'inverse, l'habillement (cf. *tableau 2*) affiche une forte progression sur un an (+ 5,6 %).

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

Paris poursuit son rebond

L'emploi évolue à la hausse dans sept départements franciliens sur huit par rapport au 1^{er} trimestre 2022. Plus durement touché lors de la crise, Paris poursuit son rebond et atteint un niveau record d'emploi (+ 1,4 %) ; suivent ensuite le Val-d'Oise (+ 0,8 %) et les Hauts-de-Seine (+ 0,7 %). L'emploi baisse en revanche dans les Yvelines (- 0,2 %).

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois à l'exception des Yvelines (- 0,4 %). Paris affiche la dynamique de reprise la plus importante (+ 5,9 %) devant le Val-d'Oise (+ 2,8 %) et la Seine-et-Marne (+ 2,7 %). L'Essonne (+ 1,0 %) a une croissance peu soutenue.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.